



COMITÉ DIRECTEUR en visio Procès-Verbal N°6 - Saison 2021/2022 Réunion du samedi 19 février 2022



Président	Frédéric Davy
Secrétaire de Séance	Stéphane Marandeu

BERICH Pierre	Excusé	MONGAULT Dominique	Excusé
CAUDRON Guillaume	Présent	NEGRIER Gérard	Présent
DAVY Fred	Présent	POIRRIER Fabien	Présent
DIB Antoine	Excusé	POLLET Eveline	Présente
DROUIN Nathalie	Excusée	POULAIN Raymond	Présent
FOREST Régis	Présent	ROUSSEAU Jean Bernard	Présent
GUEDET Bernard	Présent	VAUCEL Patrick	Présent
LEDOS Dominique	Présent	ZODROS Christian	Excusé
MARANDEAU Stéphane	Présent	GLOAGUEN Yannick	Présent
MASSON Jacky	Présent		

Assistent

Vincent GARNIER	Présent	André GOUSSE	Présent
Meddy CHAUVINEAU	Présent	Virginie LEBRETON	Présente

Ouverture de la Séance à 9H30

1. PREAMBULE

Cette réunion se déroule en visio. Frédéric est présent au district accompagné de Gérard Négrier, Bernard Guedet et Meddy Chauvineau.

Ouverture par le Président : Remerciements d'être présent ce matin pour ce CODIR exceptionnel.

2. SITUATION DU DISTRICT

Situation du SOM :

Le Président expose la situation du Club de Le Mans SO Maine.

Le club du SOM a fourni à la ligue et au district un budget prévisionnel de fin de saison. Mais à première vue il manquerait des charges (Ex : dette de la ligue) et dans les produits, il y a des recettes hypothétiques comme des recettes liées à des tournois alors qu'il y a aucune organisation d'engagée.

Le solde de fin de saison serait négatif entre 16 et 23 K€.

On constate que le club n'a pas les ressources financières pour maintenir l'association.

Lundi 21 février, il y a une réunion ou sera décidé du sort du club. On s'orienterait vers une possible radiation du club.

Le président a convoqué le Codir, car le district a une demande de la mairie du Mans pour accompagner dans les 3 prochains mois les jeunes du club, le mercredi pour les entraînements et le samedi pour des matchs amicaux.

Frédéric Davy a contacté Julien Leroy, juriste de la LFPL, pour savoir si cela était possible juridiquement. En effet, s'il y a radiation les licences sont donc effacées. Il serait possible que les joueurs soit couvert par une licence district.

Une réunion aura lieu mardi en fin de matinée avec la Ligue – Le District et la Mairie du Mans. Le district de la Sarthe sera représenté par Gérard Négrier et Meddy Chauvineau.

La question est la suivante :

Etes vous d'accord que le district de la Sarthe accompagne la Mairie du Mans dans l'encadrement des jeunes SOM suite à la possible radiation du club.

Un échange a lieu entre les membres du CODIR.

Il ressort de ces échanges, le CODIR est d'accord d'accompagner les jeunes du SOM mais pas à n'importe quel prix.

Il ne faut pas que cet accompagnement soit au détriment des autres clubs et autres actions du district.

Le District peut accompagner mais pas avec n'importe quel éducateur.

Fabien Poirrier informe que le prélèvement de Février pour le SOM a été rejeté. Mais le solde du club au district est créditeur. S'il y a radiation du club, le district ne devrait pas perdre de l'argent.

Fin de la Séance à 10h40.

Prochaine réunion : CODIR le 22 Mars 2022

Le Président du District de la Sarthe
Frédéric DAVY



Le Secrétaire de séance
Stéphane MARANDEAU

